# Assemblée générale du 31 mai 2017

## Sommaire

Ouverture 2

Jacques PETRY 2

Président du Conseil d’administration 2

Mickaël RENAUDEAU 2

Secrétaire Général 2

Gouvernance et actionnariat 5

Jacques PÉTRY 5

Président du Conseil d’administration 5

Albioma, positionnement stratégique 8

Jacques PETRY 8

Président du Conseil d’administration 8

Frédéric MOYNE 8

Directeur Général 8

Performances opérationnelles : bilan 2016 et perspectives 11

Pascal LANGERON 11

Directeur Général Adjoint en charge des activités pour la France 11

Perspectives dans l’outre-mer français 12

Pascal LANGERON 12

Directeur Général Adjoint en charge des activités pour la France 12

Point sur nos exploitations mauriciennes 13

Pascal LANGERON 13

Directeur Général Adjoint en charge des activités pour la France 13

Point sur nos exploitations et projets au Brésil 14

Frédéric MOYNE 14

Direction Général 14

Résultats financiers 2016 15

Julien GAUTHIER 15

Directeur général adjoint - Finances 15

Perspectives 17

Frédéric MOYNE 17

Direction Général 17

Rémunération des dirigeants 18

Michèle REMILLIEUX 18

Présidente du Comité des Nominations et Rémunérations 18

Questions et réponses 20

Rapports des Commissaires aux Comptes 25

Daniel ESCUDEIRO 25

Cabinet Mazars 25

Mise au vote des résolutions 27

## Ouverture

### Jacques PETRY

#### Président du Conseil d’administration

Mesdames, Messieurs, chers actionnaires, bonjour, je suis Jacques PETRY, le président du Conseil d’administration d’Albioma. Avec tous mes collègues du Conseil d’administration et de la Direction Générale, je suis très heureux de vous accueillir pour cette réunion de l’Assemblée générale annuelle des actionnaires. J’aurai l’occasion, avec les autres membres de la direction générale, de vous présenter les résultats de la gouvernance de l’Entreprise, les résultats de l’année 2016, qui vous le verrez sont bons, et notre stratégie pour les années à venir.

Nous sommes également accompagnés de nos administrateurs à l’exception de Maurice TCHENIO, représentant de Financière Hélios dans ses fonctions d’Administrateur, qui m’a chargé de vous transmettre ses excuses. Je vous prie de les accepter. Nous sommes également accompagnés de nos commissaires aux comptes, les cabinets Mazars (Daniel ESCUDEIRO) et PricewaterhouseCoopers Audit (Jérôme MOUAZAN) ; de notre délégué du Comité d’Entreprise, Stéphane ALVE. Je déclare donc ouverte cette réunion de l’Assemblée générale.

Mickaël RENAUDEAU, notre Secrétaire général, va procéder à la constitution du Bureau et aux déclarations usuelles liées à l’ouverture de la séance, et vous rappeler l’ordre du jour. Je lui passe la parole.

### Mickaël RENAUDEAU

#### Secrétaire Général

Merci Jacques. Jacques PETRY, Président du Conseil d’administration, préside en cette qualité cette Assemblée générale. J’appelle aux fonctions de scrutateur les deux actionnaires représentant, tant par eux-mêmes que comme mandataires, le plus grand nombre de voix, en les personnes de la société Financière Hélios, représentée par Eric SABIA, et la société Bpifrance Investissement, représentée par Emilie BRUNET.

*Ces deux actionnaires acceptent les fonctions de scrutateur.*

Avec l’accord du bureau ainsi constitué, j’assumerai les fonctions de Secrétaire. Je vous rappelle que cette Assemblée générale a été convoquée conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables, en particulier :

* l’avis préalable a été publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 26 avril 2017 ;
* l’avis de convocation a été publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires le 16 mai 2017 et dans un journal habilité à faire paraître des annonces légales pour le département des Hauts-de-Seine le 11 mai 2017 ;
* tous les documents requis par les dispositions législatives et réglementaires applicables ont été mis en ligne sur notre site Internet le 9 mai 2017 ;
* les brochures de convocation ont été adressées à tous les actionnaires inscrits au nominatif par courrier simple dans les délais requis.

Nous vous rappelons qu’Albioma offre pour la troisième année consécutive la possibilité de voter en ligne sur la plateforme Votaccess. De manière générale, tous les documents requis par les dispositions législatives et réglementaires applicables ont été mis à la disposition des actionnaires dans les délais requis.

La feuille de présence, que vous avez émargée à votre entrée en séance, fait ressortir un quorum provisoire de 57,64 % des actions ayant le droit de vote, soit 959 actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance représentant environ 17 millions de droits de vote.

Le quorum nécessaire pour que l’Assemblée puisse statuer à titre ordinaire (20 % des actions ayant le droit de vote) et à titre extraordinaire (25 % des actions ayant le droit de vote) est donc d’ores et déjà atteint.

Je vous communiquerai, avant la mise au vote des résolutions, le quorum définitif.

Je vous informe qu’aucune demande d’inscription à l’ordre du jour de résolutions nouvelles n’a été formulée. De même, aucune question écrite n’a été adressée au Conseil d’Administration. Dans ces conditions, je vous remercie de bien vouloir donner quitus au Conseil d’Administration de l’accomplissement des formalités liées à la convocation et à la tenue de l’Assemblée générale.

*L’Assemblée générale accorde son quitus.*

Je vais vous donner une lecture rapide de la version simplifiée de l’ordre du jour qui est affichée à l’écran. La version complète figure dans les brochures de convocation qui sont à votre disposition. Notre Assemblée générale est mixte ; elle statuera à titre ordinaire et extraordinaire.

Elle statuera sur les points suivants à titre ordinaire :

* approbation des comptes annuels de l’exercice clos le 31 décembre 2016 ;
* approbation des comptes consolidés de l’exercice clos le 31 décembre 2016 ;
* affectation du résultat et fixation du dividende de l’exercice clos le 31 décembre 2016 ;
* option pour le paiement du dividende de l’exercice clos le 31 décembre 2016 en actions nouvelles ;
* avis sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l’exercice clos le 31 décembre 2016 aux dirigeants mandataires sociaux ;
* approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d’attribution des éléments de rémunération bénéficiant aux dirigeants mandataires sociaux à compter du 1er janvier 2017 ;
* approbation des conventions et engagements relevant des dispositions de l’article L. 225-38 du Code de commerce ;
* renouvellement du mandat d’administrateur de M. Jacques Pétry ;
* renouvellement du mandat d’administrateur de M. Jean-Carlos Angulo ;
* renouvellement du mandat d’administrateur de la société Financière Hélios ;
* renouvellement du mandat d’administrateur de Mme Michèle Remillieux ;
* nomination aux fonctions d’administrateur de la société Bpifrance Investissement ;
* nomination aux fonctions d’administrateur de M. Frédéric Moyne ;
* autorisation à consentir au Conseil d’Administration en vue du rachat par la Société de ses propres actions dans le cadre d’un programme de rachat d’actions.

À titre extraordinaire, trois résolutions sont proposées :

* autorisation à consentir au Conseil d’Administration en vue de réduire le capital par voie d’annulation d’actions acquises par la Société dans le cadre d’un programme de rachat d’actions ;
* délégation de compétence à consentir au Conseil d’Administration à l’effet de décider de l’émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d’actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou à des titres de créance
* délégation de compétence à consentir au Conseil d’Administration à l’effet de décider d’augmenter le montant des émissions réalisées avec maintien du droit préférentiel de souscription en cas de demandes excédentaires en application de la 19ème résolution ;
* délégation de compétence à consentir au Conseil d’Administration à l’effet de décider de l’émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des adhérents à un plan d’épargne d’entreprise ou un plan d’épargne groupe, d’actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital ;
* délégation de compétence à consentir au Conseil d’Administration à l’effet de décider d’augmenter le capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres dont la capitalisation serait admise ;
* proposition à l’Assemblée Générale de mettre fin, par anticipation, aux délégations de compétence consenties au Conseil d’Administration par les 13ème, 14ème, 16ème, 17ème et 18ème résolutions de l’Assemblée Générale du 28 mai 2015 ;
* modification des dispositions de l’article 5 des statuts relatives à la compétence du Conseil d’Administration en matière de transfert du siège social ;
* pouvoirs pour l’exécution des formalités.

Ceci étant exposé, je donne la parole à Jacques PETRY.

## Gouvernance et actionnariat

### Jacques PÉTRY

#### Président du Conseil d’administration

Nous allons commencer par faire un point sur notre actionnariat, puis nous parlerons de gouvernance. L’actionnariat a évolué dans les dernières années. Pendant de nombreuses années, APAX France Ix nous a accompagnés comme actionnaire principal avec près de 30 % de capital. Il y a deux ans, APAX a distribué ses actions à ses investisseurs *limited partners* et nous nous sommes retrouvés dans une situation inédite dans laquelle notre actionnariat avait été émietté. Progressivement, nous avons souhaité que se reconstitue une base d’actionnaires solide et stable pour accompagner la stratégie de l’Entreprise. Je peux donc vous annoncer une bonne nouvelle ; deux actionnaires importants sont montés dans notre capital, à savoir COFEPP La Martiniquaise à hauteur de 6 % et Bpifrance Investissement pour 5 %. Il est important pour nous d’avoir quelques actionnaires *cornerstone* qui accompagnent la stratégie à moyen et long terme pour que nos projets, qui sont par essence menés à long terme, soient soutenus par quelqu'un des actionnaires. Nous avons par ailleurs un flottant important.

COFEPP La Martiniquaise est le deuxième groupe français de spiritueux et un groupe familial indépendant fondé en 1934. Il s’agit également d’un acteur important au niveau mondial. COFEPP La Martiniquaise est depuis longtemps un partenaire d’Albioma comme co-investisseurs dans des projets tels que la turbine à combustion du Galion, la centrale bagasse/biomasse Galion 2, la turbine à combustion de Saint-Pierre de la Réunion et plusieurs projets photovoltaïques.

D’une autre nature, Bpifrance est une institution contrôlée par la Caisse des Dépôts et l’Etat. Elle accompagne la croissance des entreprises de taille moyenne telles qu’Albioma en tant qu’investisseur minoritaire et se montre intéressée par notre stratégie de transition énergétique, en particulier dans l’outre-mer français. Je souhaite la bienvenue à ces deux actionnaires qui nous accompagnent. Nous reviendrons sur ce sujet dans quelques instants lorsque nous parlerons de la représentation au Conseil d’administration.

Après l’entrée au capital de ces deux actionnaires, Altamir et ses associés représentent environ 13 % du capital, Financière de l’Echiquier 5 %, Caisse des Dépôts 4 %, Bpifrance 5 % et COFEPP 6 %. Il y a donc un flottant de près de 64 %, ce qui est important et rend l’Entreprise liquide. Les actionnaires, notamment anglo-saxons, peuvent ainsi entrer et sortir sur le titre de façon plus aisée. Cet actionnariat de flottant représente 20 000 petits actionnaires, même si pour nous tous les actionnaires sont très importants. La structuration progressive de notre capital participe de la stratégie que nous vous avons présentée ces dernières années.

Je propose de passer la parole à Michel Bleitrach, vice-président du Groupe et administrateur référent, pour qu’il évoque la gouvernance du Groupe.

Michel BLEITRACH

Mesdames et Messieurs les actionnaires, je vous rappelle que nous sommes sous le régime de la dissociation des deux fonctions de Président et de Directeur Général. Cette règle est effective depuis le 1er juin 2016 et fonctionne de manière efficace selon les membres du Conseil d’administration.

Jacques PETRY a mené une carrière très aboutie chez Sita puis à la tête de Suez Environnement et de Sodexo. Il a pris en 2011 la présidence et la direction générale d’Albioma. En 2016, il a gardé la présidence du conseil et a cédé la fonction de directeur général à Frédéric MOYNE. Frédéric a débuté chez Air Liquide avant de suivre un parcours très complet chez Albioma. Il a occupé des responsabilités opérationnelles couronnées par le succès de l’implantation du groupe au Brésil avec l’acquisition de deux installations chez des sucriers.

Notre organisation favorise l’équilibre des pouvoirs. Le Conseil d’administration valide les orientations stratégiques et en contrôle la mise en œuvre. Le Président Jacques PETRY veille à l’efficacité de cette gouvernance et s’exprime au nom du Conseil auprès des actionnaires. Vous avez pu constater le travail accompli par Jacques pour faire entrer deux actionnaires *cornerstone* afin de stabiliser l’actionnariat de votre société. Le Président s’assure de la mise en œuvre de la stratégie et veille avec le comité d’audit, que j’ai l’honneur de présider, de l’efficacité du contrôle interne. Le directeur général élabore les orientations stratégiques, met en œuvre cette stratégie et anime l’équipe de direction et la Société. Il a également la responsabilité fiduciaire de représenter la Société à l’égard des tiers.

Je suis administrateur référent mais vous connaissez cette fonction et je ne la présenterai pas.

Le Conseil d’administration dispose de compétences complémentaires au service des actionnaires d’Albioma. Il s’appuie sur quatre comités spécialisés ayant pour fonction de préparer les orientations et les décisions prises en Conseil d’administration. Jacques PETRY en est le Président, je suis vice-Président et administrateur référent, Jean-Carlos Angulo préside le Comité des Engagements, car Albioma est d’abord une société de projets, et ensuite une société d’exploitation et de maintenance. Marie-Claire Daveu est présidente du Comité de Responsabilité Sociétale de l’Entreprise. Vous connaissez son parcours : elle est Directrice du Développement Durable et des Affaires Institutionnelles chez Kering. Valérie Landon est administratrice indépendante et vice-chairman de l’Investment Banking & Capital Markets du Crédit Suisse Europe. Elle veille à la qualité de la communication financière et du contrôle interne ainsi qu’à la sincérité des comptes en tant que membre du Comité d’Audit. Michèle Remillieux est une administratrice indépendante, ancienne Directrice Générale du groupe Hay et Présidente du Comité des Nominations et des Rémunérations. Maurice Tchenio, membre du Comité des Engagements, est absent aujourd'hui.

Vous avez vu les chiffres en termes de taux d’indépendance, de taux de féminisation, et de moyenne d’âge. Les enjeux d’évolution sont soumis à votre vote.

Vous avez noté que Bpifrance détient 5 % du capital et franchit ainsi un seuil. Bpifrance a décidé d’accompagner la mise en œuvre de la stratégie du Groupe sur la transition énergétique et le développement international des activités désormais engagé au Brésil.

Nous vous proposons que Frédéric MOYNE devienne administrateur car sa prise de fonction nous semble réussie. Son contrat de travail a été suspendu le 1er juin 2016 et cessera demain, le 1er juin 2017.

Je demande désormais à Emilie BRUNET de se présenter à nous et de parler de Bpifrance.

Emilie BRUNET

Bonjour Mesdames et Messieurs. Je suis Directrice de l’Investissement chez Bpifrance où je travaille depuis 2010. Au sein de Bpifrance, je suis le secteur de l’énergie au sens large avec des participations dans le parapétrolier et dans les énergies renouvelables. Dans les énergies renouvelables, j’ai été membre du Conseil d’administration de la société Vergnet, fabricant d’éoliennes, et du groupe Eren, développeur. J’ai participé à la montée au capital d’Albioma récemment. Avant de rejoindre Bpifrance, j’ai été pendant 5 ans analyste financier sur les secteurs Alimentation et boissons chez Oddo & Cie.

Bpifrance poursuit une mission de financement des ETI PME par des garanties et prêts ainsi qu’une mission d’investisseur en capital dans les ETI PME et un rôle de fonds souverain dans les grandes entreprises cotées françaises. Bpifrance a fait des énergies renouvelables l’un des piliers de sa stratégie de développement. Nous avons ainsi investi dans Albioma pour soutenir ce groupe qui nous paraît avoir bâti une position importante. C'est dans ce cadre qu’est proposée la nomination de Bpifrance au Conseil. Je remercie d’ores et déjà Monsieur PETRY, Monsieur MOYNE et l’ensemble du Conseil d’administration de leur confiance.

Jacques PETRY

Merci et bienvenue à Bpifrance et à vous lorsque l’assemblée générale aura validé, je l’espère, la nomination de Bpifrance au Conseil d’administration.

## Albioma, positionnement stratégique

### Jacques PETRY

#### Président du Conseil d’administration

Nous allons maintenant parler de stratégie. Je voudrais faire un rappel, avant de passer la parole à Frédéric. Vous vous souvenez que votre assemblée a été réunie de façon extraordinaire au premier trimestre 2012 pour valider une stratégie de rupture, consistant à reconnaître notre compétence extraordinaire en matière de valorisation de la biomasse et en particulier de la bagasse. Nous voulions orienter notre métier en ce sens et accentuer notre effort dans le sens de la transition énergétique dans les DOM. Toute cette stratégie avait abouti au changement de nom de Séchilienne SIDEC à Albioma. Cette stratégie était également illustrée par une ambition d’investissement lourd au service de notre vision. Aujourd'hui, le point de satisfaction réside dans le fait que la stratégie se déroule comme prévu et que nous livrons à nos actionnaires les engagements que nous avions pris il y a cinq ans. Frédéric va nous dire désormais où nous en sommes de notre plan de marche. Je lui passe la parole.

### Frédéric MOYNE

#### Directeur Général

Bonjour à tous. Pour ceux d’entre vous qui seraient des nouveaux actionnaires, je vais tout d’abord vous rappeler qui nous sommes avant d’évoquer notre stratégie. Nous sommes un producteur d’électricité ; 100 % de notre chiffre d’affaires résulte de la vente de kilowattheures. Nous produisons cette électricité essentiellement dans les DOM et les TOM à partir d’un produit particulier, un résidu de la canne à sucre passé dans les moulins des sucreries et qui libère un sous-produit, la bagasse, affichant un fort pouvoir calorifique. La bagasse produit de la vapeur haute pression turbinée dans des turbines à vapeur entraînant un alternateur produisant de l’électricité.

Nous sommes en mesure d’exporter 120 kWh sur le réseau par tonne de cannes après avoir servi la sucrerie voisine. Cette énergie est renouvelable, et donc verte, et est considérée comme une énergie de base disponible 24 heures sur 24 pour le gestionnaire du réseau. Elle apporte donc un service additionnel, par opposition aux énergies photovoltaïque ou éolienne qui sont considérées comme de l’énergie intermittente et fatale. Le positionnement spécifique de votre société réside donc dans la production d’énergie renouvelable de base.

Nous sommes également un acteur important du photovoltaïque dans les DOM, qui sont nos bassins traditionnels. Nous avons décidé d’investir dans cette technologie il y a plus de dix ans.

Les chiffres clés font état de 10 centrales, de 450 experts, de 753 mégawatts installés, et de 2,4 millions de personnes alimentées en électricité à partir de 2,2 millions de tonnes de bagasse. La canne à sucre n’est récoltée que pendant cinq à sept mois par an selon les zones géographiques et nous avons donc complété cette bagasse par l’utilisation d’un combustible fossile, le charbon, mais nous avons progressivement mis en place une stratégie de conversion de nos centrales à l’initiative de Jacques en diminuant la part charbon de ces centrales.

Le dossier décrit le cercle vertueux d’échange entre la sucrerie et la centrale Albioma. La bagasse entre dans notre centrale et sert à alimenter la sucrerie.

La zone historique cœur d’activité est située sur l’île de la Réunion, où la première centrale a été installée en 1992. D’autres centrales ont suivi en Guadeloupe, puis plus récemment à Maurice et par croissance externe au Brésil. Nous disposons de fortes parts de marché dans nos marchés historiques à hauteur de 48 % de l’électricité produite à La Réunion, 42 % à Maurice et 31 % en Guadeloupe. Dans les réseaux insulaires que nous servons, nous avons une responsabilité qui se mesure au travers du taux de disponibilité de nos outils de production. Pascal LANGERON insistera sur l’importance de cet indicateur lors de son intervention.

Notre stratégie s’appuie sur trois piliers et n’a pas évolué depuis plusieurs années. Elle repose sur la transition énergétique dans les DOM, sur le déploiement du modèle bagasse à l’international et sur un positionnement spécifique sur des projets solaires à forte valeur ajoutée et/ou à fort contenu technologique.

La transition énergétique dans nos zones cœur et historiques se traduit par la substitution progressive de la biomasse durable au charbon dans les centrales valorisant aujourd'hui de la bagasse. Cette stratégie de transition énergétique est voulue par les pouvoirs publics, puisque la loi de transition énergétique fixe un objectif de 50 % d’énergie renouvelable dans tous les DOM à horizon 2023. L’autre acteur du marché est EDF, qui opère les moteurs diesel. Notre volonté consiste à décarbonner le mixte de production et à assurer la continuité de la fourniture d’électricité dans des conditions de sécurité optimale pour les utilisateurs. Il nous fallait donc imaginer le devenir de nos centrales bagasse/charbon et identifier des solutions pour en augmenter le pourcentage d’énergie renouvelable. C'est tout le travail qui est assuré en ce moment par nos équipes. Ce processus de substitution du charbon par la biomasse locale s’appuie sur la paille de canne, sur des déchets verts ou sur de la biomasse forestière. La biomasse locale doit être durable, sans conflit d’usage, et nous restons particulièrement vigilants sur la provenance et la durabilité de la biomasse importée. Celle-ci doit être qualifiée d’énergie renouvelable au regard des polémiques actuelles sur la déforestation ou le bilan carbone. Nous mesurons le bilan carbone avec des organismes tiers en intégrant la totalité du carbone émis tout au long de la chaîne de production, de transport et de préparation de cette biomasse. Nous suivons également l’origine de la biomasse pour avoir des certitudes quant à la traçabilité de nos approvisionnements.

La transition énergétique constitue pour le groupe Albioma une opportunité extraordinaire de redonner une nouvelle vie à des outils perçus comme fortement polluants. Elle permet de s’inscrire dans une logique d’avenir, à terme fortement créatrice d’emplois. Nous ne souhaitons pas devenir bucherons ou agriculteurs mais nous travaillons à la promotion des filières de production de biomasses locales puisque nous assurons un débouché à ces biomasses.

Nous étudions également la valorisation des combustibles solides de récupération en substitution des énergies fossiles.

Le deuxième axe stratégique consiste en un déploiement du modèle d’Albioma à l’international. Ce mouvement a débuté à l’île Maurice dans les années 2000. Le Brésil constitue la priorité du Groupe à l’international depuis 2014. Nous avons créé deux acquisitions car il s’agit du premier pays producteur de canne à sucre au monde, à hauteur de 700 millions de tonnes contre 2 millions de tonnes à la Réunion et 400 000 à 700 000 tonnes selon les années à la Guadeloupe. Les rendements moyens dans les centrales brésiliennes atteignent 40 à 50 kWh par tonne de cannes contre 120 kWh par tonne de cannes dans les centrales Albioma. Deux centrales sont en exploitation et un nouveau projet a été signé en 2016. Le Brésil devrait bénéficier de 40 % de nos investissements sur une période de dix ans. Notre objectif consiste à atteindre une taille critique, permettant d’amortir nos frais fixes dans ce pays et de disposer de la trésorerie en monnaie locale suffisante pour financer la croissance.

Les autres pays producteurs de sucre sont localisés en Amérique du Sud. Nous pouvons adopter une approche géographique, si la profondeur de marché est suffisante, ou une approche en accompagnement de nos partenaires.

Le troisième pilier réside dans l’activité solaire. Nous sommes présents sur ce secteur depuis dix ans et nous maintiendrons notre activité exclusivement dans les DOM. Nous n’avons pas l’intention de répondre aux appels d’offres métropolitains car la concurrence est très forte et les prix pratiqués très faibles ne permettent pas d’assurer un retour sur les capitaux engagés suffisant. Nous entendons donc conserver un positionnement de niche sur des projets à fort contenu technologique qui nous permettent d’assurer des rentabilités en cohérence avec nos exigences. Nous avons des projets de solaire avec stockage dont l’enjeu consiste à faire perdre le caractère intermittent de cette énergie pour en faire une énergie garantie.

Nous ambitionnons de faire passer le pourcentage d’énergie renouvelable générée par votre Groupe de 50 % en 2016 à 80 % en 2023. Je peux vous assurer que cette diapositive retient l’attention de nos partenaires institutionnels français ou étrangers lors des *road shows* que nous réalisons.

Je vais maintenant passer la parole à Pascal LANGERON qui va vous présenter un point sur l’activité 2016.

## Performances opérationnelles : bilan 2016 et perspectives

### Pascal LANGERON

#### Directeur Général Adjoint en charge des activités pour la France

L’activité biomasse thermique France affiche une disponibilité de 89,2 %, en amélioration par rapport à 2015 car nous avions rencontré des difficultés techniques sur l’unité du Moule et du Gol. Nous avons démarré l’année dernière les premières grosses interventions pour intégration des systèmes d’équipement IED dans nos installations. La première réalisation a démarré au Gol. Nous nous sommes arrêtés 8 semaines pour faire ces travaux contre 15 jours habituellement. Cette durée est autorisée par notre contrat. En corrigeant cet écart de 6 semaines d’arrêt, nous affichons une disponibilité globale des centrales de 91 %, en ligne avec nos objectifs. La production électrique est stable par rapport à 2015 en raison d’une meilleure disponibilité.

Le niveau d’appel sur les centrales thermiques de base baisse progressivement, principalement dans la journée, du fait de l’intégration des énergies renouvelables. Ce taux d’appel baisse de 1 % chaque année. A noter que la centrale de pointe de Galion, qui a été beaucoup sollicitée ces quatre dernières années, a encore maintenu un fort taux d’appel à 32 % en 2016.

Les principaux événements de l’année résident dans la signature d’avenants permettant de compenser les surcouts liés à la gestion des sous-produits de combustion. Nous arrivons au bout de la discussion avec EDF sur la compensation de ces coûts. Nous l’avions obtenu en 2015 pour le Gol et l’avons obtenu en 2016 pour Bois-Rouge. Nous signerons également un avenant pour l’unité d’Albioma Caraïbes en Guadeloupe.

Nous avons signé des avenants pour des investissements à la Réunion concernant le traitement des fumées. Il nous reste aujourd'hui à traiter le cas de l’usine Albioma Le Moule. Nous sommes en discussion pour présenter des investissements IED à réaliser avant 2019.

L’activité solaire est régulière, avec un taux d’ensoleillement plus faible dans les Caraïbes et en Europe et un taux conforme sur la zone Réunion. La production électrique est constante par rapport à 2015 du fait de la prise en compte en année pleine de l’acquisition réalisée en 2015. Nous avons été attributaire du lauréat sur l’appel d’offres de photovoltaïque avec stockage de 5,9 mW crête, soit 13 millions d'euros d’investissement en Guadeloupe et à la Réunion.

Concernant l’activité de biométhanisation, nous avons fini notre réorganisation et ambitionnons de présenter un résultat équilibré en 2017. En 2016, la production était à peu près constante car l’entité Tiper a tourné correctement. Nous avons fini la réorganisation et adapté la taille de l’équipe pour exploiter les trois unités. Nous avons profité d’une décision de l’organe de régulation pour faire évoluer la durée des contrats d’achat de 15 à 20 ans.

## Perspectives dans l’outremer français

### Pascal LANGERON

#### Directeur Général Adjoint en charge des activités pour la France

Les projets résident essentiellement dans l’installation de catalyseurs de dénitrification des fumées. L’intervention sur l’unité du Gol A a débuté début mai et se prolongera jusqu’à la fin du mois de juin, et l’équipement Bois Rouge 2 sera arrêté pendant six semaines en octobre afin de l’équiper de catalyseurs. 191 millions d'euros ont été investis dans les équipements de la Réunion.

La centrale du Galion est en cours de construction avec une mise en service prévue pour le quatrième trimestre 2017. La Cour d’Appel de Bordeaux a confirmé la validité de l’autorisation d’exploiter la centrale Galion 2. Une absence d’autorisation n’aurait pas empêché la construction mais nous aurions été bloqués pour la mise en service.

Les travaux de la turbine à combustion de Saint-Pierre à la Réunion ont débuté en juillet 2016. La turbine est arrivée en mars et reste en cours de montage ; le raccordement électrique devrait être opérationnel en octobre. Nous commençons à gérer le bioéthanol à partir du mois de novembre et les essais de couplage auront lieu à la fin du quatrième trimestre.

Les centrales solaires sont les trois projets lauréats de l’appel d’offre de 2015. Nous avons validé les investissements et nous engagerons les projets de la Guadeloupe et de la Réunion en 2018. Nous avons plus de contraintes encore sur la prévision de production d’électricité solaire que lors des appels d’offres précédents. Nous nous basons sur les données météo ; nous en comptons beaucoup, tant locales que macro, car nous sommes installés depuis de nombreuses années. Nous pouvons ainsi programmer la production du lendemain et gérer nos batteries pour garantir cette production. Ces trois projets sont plus compliqués que le premier et tout se jouera sur le taux de pénalité.

## Point sur nos exploitations mauriciennes

### Pascal LANGERON

#### Directeur Général Adjoint en charge des activités pour la France

Les trois centrales de l’île Maurice affichent un taux de disponibilité très élevé, de l’ordre de 93,4 %, avec un taux d’appel constant. L’unité de Terragen produit l’électricité la moins chère de l’île Maurice. Elle tourne à pleine puissance en permanence et nous permet d’afficher un niveau de production de 1 151 GWh. A noter que nous avons mis en service en début d’année l’unité de recalcification des cendres qui nous permet de sortir des cendres de très bonne qualité sur une unité dédiée. Ces cendres ont une teneur en carbone très faible.

Je repasse la parole à Frédéric. Merci à tous.

## Point sur nos exploitations et projets au Brésil

### Frédéric MOYNE

#### Direction Général

Nous sommes présents dans les états de San Paolo et de Goias au Brésil. 80 % de la canne se situe dans l’état de San Paolo, qui se trouve être extrêmement peuplé. Il y a donc une bonne corrélation entre les lieux où nous produisons l’énergie et les lieux où elle est consommée, ce qui n’est pas le cas de l’éolien. Les éoliennes sont installées au nord, où il n’y a personne. Il faut donc tirer des grandes lignes pour rapatrier l’énergie vers les zones les plus peuplées.

Le Brésil constitue la priorité de notre développement à l’international depuis 2013. Nous avons acquis notre première centrale Rio Pardo en 2014 puis Codora en 2015 et avons signé le projet Vale do Parana en 2016.

Je ne commenterai pas longuement les indicateurs macroéconomiques car ils évoluent beaucoup au regard du contexte politique que vous connaissez sans doute. Le réal s’est fortement réapprécié conte le dollar et l’euro, de 4,2 BRL/EUR à fin 2015 à 3,7 BRL/EUR à fin avril 2017.

L’inflation est en net recul, à 6,3 % fin 2016 contre 10,7 % fin 2015. En conséquence, les taux d’intérêt ont commencé à baisser avec un taux équivalent à l’Euribor de 11,2 % fin avril 2017 contre 14,1 % fin 2015. Les perspectives avant les dernières péripéties politiques étaient de moins de 10 % d’ici la fin de l’année.

Les prix SPOT sont extrêmement volatils. Le prix atteint 457 BRL/MWh à fin avril et 150 BRL/MWh cette semaine contre 30 BRL/MWh au début 2016 et 800 BRL/MHw lorsque nous avons commencé à vendre sur Rio Pardo. Nous avons donc engagé une stratégie de sécurisation de nos ventes sur des marchés réglementés ou au travers de contrats pluriannuels.

Les centrales ont bien performé en 2016, avec une production comparable à celle de 2015 et un rendement énergétique en forte augmentation. Les volumes de cannes broyées par nos partenaires sont en recul de 20 % du fait de conditions météorologiques défavorables. Elles ont été particulièrement mauvaises à Rio Pardo et à Codora. La campagne de 2016 a été faible et nous avons moins stocké. Nous n’avons donc pas produit en 2017 sur Rio Pardo alors que nous avions prévu de le faire. La campagne de 2017 s’annonce par conséquent relativement mauvaise.

La commercialisation d’électricité s’opère sur le marché réglementé et sur le marché libre. Notre stratégie consiste à contractualiser entre 70 et 80 % de notre énergie sur le long terme. C'est ce que nous avons fait, avec un taux de 75 % d’énergie contractualisée au prix de 245 BRL/MWh. Ce prix est supérieur aux productions que nous avions lorsque nous avons acquis les centrales. Le prix est revenu à la normale en 2016 après avoir atteint un niveau très élevé en 2015. Nous avons su capter la fraction de la courbe pendant laquelle les prix SPOT étaient très élevés et les avons sécurisés pour avoir une visibilité sur le long terme. Les prix sont stabilisés sur 2016 et sont revenus à des niveaux normatifs en 2017.

Nous avons signé un troisième contrat avec l’industriel Vale Do Parana le 20 mai 2016. Nous avons obtenu le premier permis de raccordement de cette unité au réseau en février 2017. Aujourd’hui, nous sommes en phase avec notre plan de marche grâce à l’obtention de cette première autorisation. L’objectif d’investissement de 400 millions d'euros au Brésil a été confirmé au regard de nos résultats dans ce pays.

## Résultats financiers 2016

### Julien GAUTHIER

#### Directeur général adjoint - Finances

Le tableau à l’écran vous présente une synthèse du compte de résultat par activité. Vous pouvez constater que toutes nos activités sont en croissance en 2016 par rapport à 2015, à l’exception du solaire qui reste stable. En termes d’EBITDA, nous finissons l’année à 96 millions d'euros sur l’activité France Biomasse thermique, en augmentation significative par rapport à 2015 grâce à la disponibilité élevée dont Pascal a déjà parlé. Le solaire est stable et représente un quart de notre rentabilité. Le Brésil est quant à lui en croissance sensible avec 7,2 millions d'euros d’EBITDA sur l’exercice. Ce chiffre intègre les coûts de structure liés à notre développement au-delà des deux unités contribuant positivement à notre EBITDA.

Le chiffre d’affaires est en progression de 7 % si on retraite l’effet prix combustible, qui est resté négatif en 2016. Le prix du charbon et du fuel a reculé en 2016 pour un effet négatif de 6,4 millions d'euros. Hors cet effet, le chiffre d’affaires est en hausse de 25 millions d’euros. La brique Biomasse thermique France explique à elle seule 19,9 de ces 25 millions d'euros de croissance. La hausse des prix fixes pèse pour 4,2 millions d'euros et le bonus-malus de +8,7 millions d'euros illustre la bonne disponibilité de nos installations quand 2015 a été marqué par une grève et un arrêt lié à un accident technique. On a un effet volumes de +4 millions d'euros car on a plus produit en 2016 et la ligne Autres Biomasse thermique France concerne la partie variable de notre chiffre d’affaires.

Le Brésil contribue à la hausse de 25 millions d'euros à hauteur de 4 millions d'euros. L’effet de change est modéré, à -0,3 million d'euros et l’effet volume de 4,7 millions d'euros se justifie par un effet périmètre sur Codora. L’effet prix est une nouvelle fois négatif, à -0,4 million d'euros. Nous estimons que nos prix sont stabilisés et que 75 % de nos ventes sont sécurisés. L’effet prix devrait donc être plus marginal dès 2017.

Notre EBITDA est en croissance de 10 % sur l’année, de 119,9 millions d'euros en 2015 à 131,4 millions d'euros en 2016. La rétroactivité nette, correspondant à la compensation pour les années passées des surcouts constatés sur Albioma Bois-Rouge, contribue pour 4,4 millions d'euros à cette performance et la Biomasse thermique France pèse pour 12,9 millions d'euros. Dans cette ligne, la partie Autre thermique France présente un effet négatif de 4,6 millions d'euros lié au renforcement des équipes Chimie et à la prime d’assurance perçue en 2015. Le Brésil contribue pour 2,6 millions d'euros à la hausse de l’EBITDA et la rubrique Autres concerne la Holding Albioma et le solaire. Dans le cadre de notre développement, nous avons renforcé les équipes Travaux et les charges de personnel ont donc augmenté. Le plan d’actions gratuites voté en 2016 comprend une charge IFRS et la variation est par conséquent négative par rapport à 2015.

Mécaniquement, le résultat net part du groupe est en hausse de 9 %. Nous avons bénéficié de l’effet positif de la Loi de Finances passées en toute fin d’année 2016 sur nos impôts différés. Cette Loi de Finances permettra de bénéficier d’un taux d’imposition sur les sociétés de 28 % à compter de 2019. Notre stock d’impôts différé a été mécaniquement ajusté en conséquence et impacte dès cette année les comptes. Cette brique inclut également les dépréciations exceptionnelles sur un certain nombre d’actifs. Le thermique contribue à hauteur de 5,5 % à la hausse du RNPG et le Brésil produit un impact négatif de 0,5 million d'euros avec une brique Autres Brésil négative de 3,9 millions d'euros qui inclut les amortissements et les charges financières. Les taux d’intérêt ont cependant décru de plus de deux points en 2017 et nos charges financières devraient donc reculer.

Nous finissons l’année 2016 à 33 millions d'euros de RNPG dont 4,2 millions d'euros de non-courant.

Notre trésorerie s’améliore significativement, à 96 millions d'euros contre 48 millions d'euros fin 2015. En termes de ressources, nous avons produit plus de 122 millions d'euros de flux de trésorerie opérationnelle. Nous avons émis 170 millions d'euros de nouvelles dettes ; 2016 était une année importante en termes de levée de dette. 101 millions d'euros étaient au service de la dette, dont 34 millions d'euros liés à des opérations de restructuration et de refinancement, et le dividende payé cash par Albioma représentait 12 millions d'euros pour un total de 17 millions d'euros car une partie a été réglée en actions. Nous remercions nos actionnaires car ce modèle permet de financer nos investissements.

Les investissements atterrissent à 131 millions d'euros dont 17 millions d'euros au titre de la maintenance et 114 millions d'euros pour financer le développement. Nous communiquons depuis 2012 sur un programme d’investissement d’un milliard d'euros sur dix ans, soit 100 millions d'euros en moyenne par an.

Les nouveaux financements signés en 2016 concernent nos centrales thermiques, à hauteur de 135 millions d'euros pour la centrale du Gol afin de refinancer la dette existante et les investissements de traitement des fumées, et de 144 millions d'euros pour réaliser des actions de même nature dans l’installation de Bois-Rouge. Nous avons également financé le projet de turbine à combustion à La Réunion pour 45 millions d'euros. Avec une maturité record de 24 ans. Nous nous rapprochons de la durée du contrat EDF sur ce type de projet.

La dette projet progresse, à 563 millions d'euros contre 476 millions d'euros en 2015, et la dette nette atterrit à 549 millions d'euros contre 502 millions d'euros à fin 2015. La dette nette rapportée à l’EBITDA reste stable, avec un coefficient de 4,2, ce qui traduit la bonne performance opérationnelle et la bonne génération de *cash* de l’année. Le coefficient devrait dépasser les 5 points en 2017 avant de repasser à moins de 5 lors de la mise en service des nouvelles installations ; nous sommes confortables avec un tel taux.

Le premier trimestre 2017 s’inscrit dans la lignée de l’année 2016. Les performances du thermique sont bonnes, avec une stabilité en légère hausse, le solaire est stable, et la performance du Brésil n’est pas révélatrice puisque le premier trimestre a été consacré à la maintenance annuelle des deux centrales pendant l’inter-campagne sucrière. Nous partons avec un léger retard sur nos prévisions à Rio Pardo.

La société dans laquelle nous sommes minoritaires à Maurice réalise un très bon début d’année.

Les objectifs pour 2017 peuvent donc être confirmés, à 130 à 138 millions d'euros d’EBITDA et 30 à 35 millions d'euros de résultat net part du groupe. Nous atteindrons le haut de la fourchette de cet objectif si nous parvenons à mettre en service Galion 2 au début du quatrième trimestre. Galion 2 devrait générer 20 millions d'euros d’EBITDA sur une année pleine et donc 5 millions d'euros sur un trimestre. Nous sommes tout à fait confiants quant à notre capacité à tenir ces engagements.

## Perspectives

### Frédéric MOYNE

#### Direction Général

Le graphique projeté dans la salle illustre le plan d’investissement d’un milliard sur dix ans. En 2016, nous avons signé ou réalisé 600 millions d'euros d’investissement sur un milliard, soit plus de la moitié du plan. Il reste 400 millions d'euros en développement. Les 600 millions d'euros incluent le projet en Martinique pour 185  millions d'euros, la turbine à combustion éthanol à La Réunion, les investissements signés IED pour 190 millions d'euros, des investissements dans le solaire, et le Brésil, à hauteur de 105 millions d'euros. Les 400 millions d'euros incluent les IED d’Albioma Caraïbes, les IED de Guadeloupe en cours de chiffrage et devant être validés par la Commission de Régulation de l’énergie, et les investissements liés à la transition énergétique dans les DOM. Il reste une grosse enveloppe que nous souhaitons allouer au Brésil, puisque nous avions annoncé 400 millions d'euros au Brésil et que nous avons consommé 100 millions d'euros.

Nos objectifs à terme consistent à doubler le résultat net part du groupe en 10 ans sur la base de la performance de 2013. Nous devrions pouvoir confirmer la politique de distribution de 50 % du résultat net part du groupe. Le Conseil d’administration, sous l’autorité de Jacques, vous présentera une proposition à 0,57 % par action payable à 100 % en *cash* ou pour moitié en *cash* et pour moitié en actions. Une prime de fidélité de 10 % sera accordée pour les actions détenues au nominatif depuis plus de deux ans.

Jacques PETRY

Je passe la parole à Michèle Remillieux, Présidente du Comité des Nominations et Rémunérations, qui va évoquer la rémunération des dirigeants.

## Rémunération des dirigeants

### Michèle REMILLIEUX

#### Présidente du Comité des Nominations et Rémunérations

Bonjour. Avant de rentrer dans le détail de la rémunération des dirigeants, je souhaite partager avec vous les principes généraux de la rémunération et le fonctionnement du Comité des Nominations et Rémunérations.

Le Comité des Nominations et Rémunérations est composé de deux administrateurs indépendants, Michel BLEITRACH et moi-même. Notre rôle consiste à préparer les décisions du Conseil d’administration portant sur le Conseil d’administration lui-même, sur l’organisation et la structure du Groupe, et sur la politique de rémunération. Notre mission relative au Conseil d’administration consiste à travailler sur sa composition ainsi que sur la nomination et la rémunération des administrateurs. Nous veillons à ce que l’organisation du Groupe réponde aux besoins de l’entreprise. Nous travaillons également avec la Direction Générale et la Direction des Ressources Humaines sur le plan de succession à court et moyen terme, pour remplacer un dirigeant défaillant et pour définir et recenser les ressources et les talents nécessaires à l’évolution de l’entreprise et à la mise en œuvre de sa stratégie. Nous définissons ainsi les actions à mettre en place en matière de ressources humaines.

La politique de rémunération est sous-tendue par un certain nombre de grands principes. Elle doit être adaptée au contexte de l’entreprise, conforme à l’intérêt social et permettre la mise en œuvre de la stratégie. Elle doit respecter des principes de compétitivité, pour attirer les talents, d’équité interne, pour assurer la cohérence des rémunérations avec l’ensemble des populations et notamment le Comité de Direction, et de rémunération de la performance.

Comme nous l’avons dit plusieurs fois, nous avons connu un changement de gouvernance important en 2016 par la séparation des fonctions de Président et de Directeur Général. Jacques PETRY était Président-Directeur Général du 1er janvier au 31 mai 2016 et conserve désormais le statut de Président ; Frédéric MOYNE est quant à lui devenu Directeur Général le 1er juin.

Comme vous pouvez le constater dans le tableau, nous avons mis en référence la rémunération du PDG en 2015 et la rémunération du Président, fixe essentiellement, et du Directeur Général, fixe et variable. La totalité de ces rémunérations est sensiblement égale à celle de 2015, voire légèrement inférieure puisque le variable est limité à 75 %. Je précise que la rémunération de 2015 correspond à la cible ; le montant réellement versé était inférieur car la prime variable n’a pas été affectée en totalité.

66 % de la part variable sont définis par l’atteinte d’objectifs quantitatifs, essentiellement financier, et 34 % par l’atteinte d’objectifs qualitatifs. Tous les objectifs quantitatifs ont été atteints, voire largement excédés, et 100 % de cette part seront donc attribués. Une partie des onze indicateurs qualitatifs a été excédée quand une autre partie n’a pas été atteinte ; nous proposons donc un taux d’atteinte de 90 %. La part variable versée en 2016 ne sera donc pas de 100 % mais de 96,6 %.

Au titre des autres composantes de la rémunération 2016, il convient de citer pour le Directeur Général la suspension puis la renonciation du contrat de travail de Frédéric MOYNE à compter de demain, le règlement d’une indemnité de départ fixée à 15 mois de salaire fixe + variable, une indemnité de non-concurrence, la prise en charge des cotisations et une assurance perte d’emploi. Le Président n’est pas concerné par la ligne « autres éléments de rémunération ».

Concernant les *long term incentives*, à savoir l’attribution d’actions de performance, l’assemblée générale a accordé en 2016 une autorisation pour la mise en place d’un plan d’actions de performance qui portera ses fruits en 2019, après la période d’acquisition de trois ans. Le détail des objectifs vous est présenté. Ce plan porte sur 596 000 actions représentant 2 % du capital sans dilution. Près de 60 000 actions ont été attribuées au Directeur Général et au Président du Conseil d’administration.

La politique de rémunération pour 2017 vise toujours à ne pas être inflationniste et à respecter les grands équilibres. Dans un souci de compétitivité, nous proposons de passer la rémunération variable du Directeur Général de 75 % à 100 % conformément à la politique du marché. En contrepartie, la rémunération fixe du Président sera révisée à la baisse, en accord avec celui-ci, afin de pouvoir aligner les intérêts de l’entreprise, des dirigeants, du Conseil d’administration et de l’ensemble des actionnaires.

Je terminerai par un exposé sur la rémunération variable du Directeur Général pour 2017. Celle-ci repose toujours pour 66 % sur des indicateurs financiers, l’EBITDA, le RNPG et le *free cash-flow*, mais le solde de 34 % est désormais composé de 8 % d’indicateurs extra-financiers quantitatifs, relatifs à la feuille de route du plan RSE. Les 26 % restants sont liés à des indicateurs qualitatifs portant sur les ressources humaines, sur le développement durable, sur le développement international, sur le développement commercial et sur le développement de l’activité solaire.

Jacques PETRY

Nous allons désormais passer la parole aux actionnaires. Je suis personnellement et avec l’ensemble des membres du Conseil d’administration et de la Direction Générale à votre disposition pour répondre à vos questions. Pour la bonne forme, je vous remercie d’annoncer clairement vos noms et prénoms lorsque vous prenez la parole.

## Questions et réponses

Un actionnaire individuel

Quel est le devenir de la biométhanisation dans Albioma ?

Le Groupe a annoncé un plan pluriannuel pour remplacer le charbon par la biomasse. La traçabilité des origines du bois n’est cependant pas toujours fiable. Que fait Albioma pour s’assurer de la provenance des bois ? Ceux-ci peuvent parfois provenir de forêts primaires ou d’abattages illégaux.

Quel est l’impact de la crise politique au Brésil sur la poursuite du plan d’acquisition dans ce pays ?

Frédéric MOYNE

Concernant l’avenir de la biométhanisation, il convient de noter que nous avions réduit les difficultés rencontrées avec nos unités en exploitation. Celles-ci nous faisaient perdre beaucoup d’argent mais elles ne consomment désormais plus de *cash*, ou beaucoup moins qu’avant. Nous considérons donc que le problème est résolu. Il convient désormais de s’atteler à des sujets plus industriels, et notamment d’améliorer leur taux de disponibilité, car ces unités rendent des services dans les territoires où elles se trouvent. Le modèle n’est pas rentable mais il fonctionne et reste donc intéressant au niveau local. Nous ne poursuivrons cependant pas le développement de cette activité car les conditions économiques ne nous le permettent plus. Si le contexte devait évoluer, nous ne nous interdirions pas d’envisager une reprise de cette activité. L’expérience acquise en matière de la méthanisation est exportable au Brésil sur des sujets de méthanisation de la vinasse. La vinasse est plus prévisible et homogène que les entrants utilisés dans la méthanisation agricole en France.

La traçabilité du bois constitue notre préoccupation majeure. Nous avons signé un contrat d’approvisionnement avec un fournisseur américain qui a mis en place un programme *Track and Trace* permettant de garantir la provenance du bois. Nous pouvons ainsi savoir de quelle parcelle provient le bois. Nous n’aurons pas recours aux abattages illégaux ou à des bois en provenance de forets primaires. Les forêts situées entre Washington et Houston sont cultivées et beaucoup de fibres sont disponibles puisque l’industrie de la pâte à papier a périclité. Nous nous positionnons aujourd'hui sur des résidus de bois. Nous sommes vraiment sur du bois à faible valeur dans des zones que nous maîtrisons.

La crise au Brésil ne nous impacte pas dans le quotidien de nos exploitations dans la mesure où nos contrats sont signés. Je vous ai parlé de la très forte volatilité du prix du SPOT, qui dépend moins de la tension politique que du niveau de remplissage des barrages. Ce niveau est actuellement faible et le SPOT présente donc une tendance haussière. En revanche, cette crise a généré une forte contraction de l’activité économique avec une baisse du PIB deux années de suite. Il s’agit de la plus forte crise connue par le Brésil moderne. La demande a baissé et les distributeurs d’électricité sont sur-contractés. Le Gouvernement ne lance pas d’appels d’offres pour de nouveaux moyens de production. Nous sommes donc potentiellement impactés dans le lancement de nouvelles centrales *green field*. Le rythme de croissance au Brésil est momentanément affecté mais les choses vont vite dans ce pays. Les prévisions à trois ou cinq ans sont à nouveau très favorables. Nous attendons donc que le gouvernement réinitie une logique d’appel d’offres pour répondre aux besoins à cet horizon.

Un actionnaire individuel

Dans votre avis de convocation, je suis surpris par la variation du niveau de dette fournisseur entre 2015 et 2016. Celle-ci a progressé de 1,2 milliard d'euros à 2,5 milliards d'euros.

Frédéric MOYNE

Julien va vous répondre mais je doute qu’il atteigne un milliard d'euros.

L’actionnaire individuel

Ce montant figure en page 44.

Julien GAUTHIER

Le chiffre ne peut pas être exprimé en milliards. Nous examinerons attentivement cette ligne.

Jacques PETRY

Je vous propose de passer la parole à quelqu’un d’autre pendant que vous préparez votre réponse. Nous n’oublions pas votre question et nous revenons vers vous dans un instant.

Un actionnaire individuel

J’ai une question sur le solaire et sur les autres façons de produire de l’électricité. Quand vous produisez de l’énergie solaire, vous réduisez les autres productions. Ne risque-t-on pas de perdre d’un coûté ce que l’on va gagner de l’autre avec une rentabilité moindre ?

Vous avez une centrale de 5,9 MW crête et du stockage en batterie. Pouvez-vous nous parler de la technologie et de l’efficacité de ce type de stockage ?

Vous avez indiqué l’an dernier que vous avez eu recours à Bureau Veritas pour fiabiliser la maintenance des centrales. Pouvez-vous nous apporter des éléments sur le bilan de cette démarche, sur le gain en productivité et sur le gain au niveau des assurances ?

Frédéric MOYNE

Vous avez raison sur le solaire. A territoire fermé, plus on augmente la production solaire et plus il faut baisser les moyens de production conventionnels si la consommation ne progresse pas. La baisse de 1 % du taux d’appel illustre la plus forte pénétration des énergies intermittentes. Le principe de rémunération de nos centrales thermiques est cependant celui de prime fixe et de prix variable. L’essentiel de nos revenus dépend de la prime fixe, qui rémunère le capital investi et couvre la totalité de nos coûts fixes. Le gestionnaire du réseau décide d’appeler nos moyens de production et nous recevons alors le prix variable de production qui est indexé sur le combustible et prend en compte les charges variables de maintenance. La totalité de la rémunération du capital réside dans la prime fixe, qui dépend de la disponibilité de l’outil. Si notre outil est disponible, nous percevons 100 % de la prime fixe. Nous avons des taux de disponibilité contractuels et restons donc très attentifs à l’atteinte de notre objectif en la matière, qui s’élève à 90 à 92 %, légèrement au-deçà de notre engagement contractuel. Nous recevons un bonus ou un malus selon que ce taux baisse ou progresse mais nous sommes peu impactés par la baisse du taux d’appel.

Les batteries utilisées sont des batteries lithium ion ; il s’agit de la technologie la plus répandue sur le marché. Nous avons recours au fournisseur coréen de premier rang, LG. Nous sommes satisfaits des performances de notre première centrale, qui fait un mégawatt sur les toits d’un hypermarché Leclerc. Grâce à ces technologies, nous pouvons nous affranchir du caractère très intermittent de la production et lisser celle-ci dans la journée. Les contraintes qu’imposent les appels d’offres sont assez strictes et tout l’enjeu consiste à dimensionner correctement le système et à disposer d’un logiciel de monitoring de nos solutions pour être en parfaite adéquation entre ce que nous vendons au gestionnaire de réseau et ce que nous produisons le lendemain. Nous ajustons la production en fonction de la météo et du niveau de charge de la batterie de la veille. Nous nous appuyons sur le stock de données météo accumulé depuis de nombreuses années.

Pascal LANGERON

Le compte-rendu de l’audit Veritas portait sur la protection des systèmes de protection et sur notre stock de pièces stratégiques, dont l’absence pourrait générer un arrêt supérieur à 45 jours. Notre franchise de perte d’exploitation atteint 45 jours. Nous sommes couverts au-delà de cette durée et l’assureur vérifie donc que nous disposons de suffisamment de pièces couvrant tous les équipements de l’usine pour que l’arrêt en cas de panne dure moins de 45 jours. Nous avons présenté fin 2015 à nos assureurs un programme de réinvestissement en pièces stratégiques. Il s’agit d’équipements sur les turbines et sur les transformateurs. Nous avons listé tous les équipements sensibles et avons pu rassurer nos assureurs fin 2015. Ce programme nous a permis de conserver les mêmes assureurs aux mêmes taux de police d’assurance.

Julien GAUTHIER

L’avis de convocation comporte une coquille. Nous ne raisonnons pas en millions mais en milliers d’euros de dette fournisseurs.

Un actionnaire individuel

Merci à toutes les équipes d’Albioma pour ce bel exercice. J’ai suivi le feuilleton de Marie-Galante et souhaiterais savoir où nous en sommes sur ce dossier.

Frédéric MOYNE

La politique du Groupe consiste à ne pas commenter les projets n’étant pas concrétisés par un contrat avec EDF, un permis, une autorisation d’exploiter et un financement. Si vous me le permettez, je ne commenterai donc pas ce dossier.

Un actionnaire individuel

Les batteries lithium ion pour le solaire consistent en un stockage intraday. Prévoyez-vous de recourir à du stockage par barrage, remontée d’eau et turbinage dans le cadre des 400 millions d'euros d’investissement ?

Frédéric MOYNE

La réponse est négative à ce stade. Nous répondons à des spécifications d’appels d’offres. EDF Systèmes Energétiques Insulaires nous demande un lissage journalier de la production et nous y répondons ; nous n’avons donc pas envisagé les solutions que vous proposez.

Un actionnaire individuel

Je me félicite du passage progressif vers 100 % de biomasse dans les usines capables de le faire. Il s’agit d’un point stratégique pour l’entreprise et probablement d’une première mondiale, puisque nous disposerons enfin de centrales biomasse compatibles avec leur environnement. Le taux de disponibilité de 90 % ne me semble cependant pas aussi remarquable que le taux de Mauriciens, qui affichaient un taux de 93,5 % et pourraient atteindre 95 % au premier semestre 2017. Tout le monde dans la salle comprendra qu’un passage de 90 à 95 % sans aucune charge supplémentaire sur le résultat net améliorerait nos finances. Quels sont les freins à une montée en disponibilité de nos centrales dans les DOM-TOM ?

Nous avons apprécié la transparence et l’exposé remarquable sur les rémunérations. Une chose nous a cependant échappé, mais elle n’est peut-être pas publique. Vous expliquez que la part variable dépend dans son volet quantitatif de l’EBITDA, du résultat net et du *free* *cash-flow*. Nous sommes cependant surpris par les seuils bas fixés en 2016 et ne connaissons pas la cible pour 2017. Il existe une incitation forte à monter en taux de disponibilité dans les centrales pour améliorer l’EBITDA.

Frédéric MOYNE

L’écart entre 92 % de taux de disponibilité et 100 % résulte des 6 % de temps de maintenance programmée et de 2 % de fortuit. L’arrêt plus long que prévu de la centrale du Gol nous a coûté des points de disponibilité qui n’étaient pas rémunérés par les avenants IED. Il existe donc un véritable enjeu autour de la maintenance programmée. Le fortuit résulte de facteurs techniques ou sociaux, et le contexte social de Maurice n’est pas le même qu’en Guadeloupe ou à La Réunion Le statut très protecteur de nos personnels et la localisation des usines ne nous permet pas d’affirmer que nous sommes à l’abri d’une nouvelle grève.

Concernant la partie technique du fortuit, Pascal a déjà apporté des éléments de réponse lorsqu’il a répondu à une question sur l’audit Veritas.

Pascal LANGERON

Les responsables de site sont *« incentivés »* sur la disponibilité. Nous aurons pendant les trois années qui viennent des contraintes liées à des arrêts obligatoires dans le cadre des travaux IED et seront donc nécessairement impactés par des indisponibilités. La dernière unité mise en service prévoit cependant un arrêt tous les dix-huit mois, soit deux arrêts sur trois ans, et ne s’est donc pas arrêtée l’an dernier. Elle affichait ainsi une disponibilité de 98 %.

Les arrêts annuels de Maurice ont débuté au deuxième trimestre. Les contraintes réglementaires sont moindres à Maurice et nous n’avons pas à pratiquer des arrêts pour contrôler les équipements à pression. Nous nous imposons des contrôles que la réglementation ne nous impose pas. Suite aux incidents sur Le Moule en 2014 et 2015, nous nous sommes imposé des visites plus fréquentes sur les machines tournantes qui génèrent de l’indisponibilité. Nous parvenons cependant à afficher un taux de 90 à 92 %. Nous souhaitons améliorer cet indicateur et demandons aux chefs de site de trouver des solutions pour réduire l’indisponibilité programmée.

Jacques PETRY

Nous sommes très attentifs à la rémunération variable du Directeur Général. La page 117 du document de référence détaille la mécanique de fixation des objectifs. Frédéric vous a indiqué les objectifs de performance financière de l’entreprise en RNPG et en EBITDA. Nous sommes cohérents dans la définition des objectifs fixés au Directeur Général et à l’entreprise. Nous ne communiquons cependant pas publiquement sur ce sujet, conformément à la pratique sur la place de Paris, afin de ne pas révéler des informations complémentaires quant aux guidances pour le Groupe.

Un actionnaire individuel

Si on faisait un compte de ménagère de l’activité au Brésil, en tenant compte des montants investis, des fonds propres apportés, des frais de structure et des rentrées, pourrait-on considérer que les projets au Brésil affichent un niveau de rentabilité satisfaisant ? Au regard de votre ambition au Brésil, il vaudrait mieux que cette rentabilité soit plus que satisfaisante.

Frédéric MOYNE

Si on fait un compte de ménagère, la réponse est oui. En 2014, le Brésil nous a permis d’afficher une rentabilité exceptionnelle car le SPOT était à 800. Nous avons réalisé sur notre première usine le triple du chiffre d’affaires attendu. Le prix de vente était également très élevé en 2015 et nous avons pu sécuriser la vente de notre énergie sur le très long terme. L’exercice de Rio Pardo était donc à nouveau exceptionnel en 2015. En 2016, nous observons des niveaux de prix normatif avec une campagne inférieure. Le TRI de nos projets est en ligne avec nos prévisions.

Nous avons été moins chanceux à Codora car le SPOT a fortement baissé lors de notre entrée sur le marché. Les ventes ont été réalisées à un niveau inférieur aux prévisions pendant la première année, aboutissant à une dégradation du TRI. Notre courbe d’expérience est cependant forte et le business plan de Vale Do Parana est très robuste. Nous étrennerons nos galons de constructeur mais nous avons confiance dans le niveau des prix grâce à notre expérience en tant qu’opérateur. Nous avons également une très bonne visibilité sur les charges d’exploitation après avoir sous-estimé leur niveau sur la première installation et l’avoir révisé sur la deuxième.

Jacques PETRY

A défaut de question supplémentaire, j’invite Monsieur Escudeiro à rejoindre l’estrade.

## Rapports des Commissaires aux Comptes

### Daniel ESCUDEIRO

#### Cabinet Mazars

Mesdames et Messieurs les actionnaires, Monsieur le Président, j’ai l’honneur et le plaisir de vous rendre compte, au nom du collège des commissaires aux comptes PricewaterhouseCoopers et Mazars, de l’ensemble de nos travaux et des rapports que nous avons établis à votre attention pour cette assemblée générale mixte réunie aujourd'hui.

L’ensemble de nos rapports concernant votre assemblée générale a été tenu à votre disposition par la société et se trouve dans les documents de référence qui ont été mis à votre disposition à l’accueil.

Je vous propose, conformément à l’usage de cette assemblée, de vous résumer les termes de nos rapports.

S’agissant de l’assemblée générale ordinaire, nous avons préparé quatre rapports dont deux établis à l’issue de l’audit des comptes annuels et consolidés. Notre rapport sur les comptes annuels d’Albioma SA figure en page 226 et 227 du document de référence. Notre rapport sur les comptes consolidés du Groupe figure en page 196 et 197 du document de référence. Je vous rappelle que nos cabinets et leur réseau assurent le contrôle des comptes de l’ensemble des entités significatives du Groupe et que nos travaux ont pour objectif d’obtenir une assurance raisonnable sur la sincérité, la régularité et l’image fidèle des comptes et que ceux-ci ne comportent pas d’anomalies significatives.

Notre approche d’audit a été partagée, de même que les conclusions de nos travaux, avec la Direction Financière du Groupe à l’occasion d’échanges réguliers. Nous avons également rendu compte de nos travaux à la Direction Générale, au Comité d’Audit ainsi qu’au Conseil d’administration. Les comptes individuels et consolidés d’Albioma ont été préparés selon les mêmes principes et méthodes comptables que pour l’exercice précédent. Pour mémoire, les comptes consolidés du Groupe qui vous ont été présentés ont été préparés selon le référentiel IFRS tel qu’adopté par l’Union Européenne. Les comptes annuels de la société Albioma SA demeurent quant à eux établis selon les principes comptables français.

S’agissant des comptes individuels, nous nous sommes notamment assurés du caractère approprié des méthodes d’évaluation des titres de participation et des autres immobilisations financières figurant à l’actif de votre bilan.

S’agissant des comptes consolidés, nous nous sommes particulièrement attachés à apprécier les méthodes retenues et les modalités de qualification et de traitement des contrats de location ainsi que les hypothèses retenues et les modalités de mise en œuvre des tests destinés à apprécier les valeurs des écarts d’acquisition des immobilisations incorporelles et corporelles inscrites à l’actif du bilan.

A l’issue de nos travaux, nous avons certifié sans réserve les comptes annuels et les comptes consolidés.

S’agissant de notre rapport sur les conventions et engagements réglementés qui figure en page 127 et 128 du document de référence, nous vous informons qu’il n’y a aucune convention ou engagement autorisé au cours de l’exercice écoulé à soumettre à votre approbation. Une convention, la convention d’apport en compte courant d’associé à la société Methaneo, déjà approuvée en assemblée générale au cours d’une assemblée antérieure, s’est poursuivie au cours de l’exercice écoulé. Cette convention ne présentant plus de caractère réglementé a été déclassée par votre Conseil d’administration le 28 février 2017. Les autres conventions ou engagements approuvés au cours des exercices antérieurs n’ont donné lieu à aucune exécution en 2016.

Notre rapport sur le rapport du Président sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l’élaboration des traitements de l’information comptable et financière figure en page 50 du document de référence et n’appelle pas d’observations de notre part.

Enfin, notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant en page 247 à 250 du document de référence n’appelle pas de commentaires particuliers.

S’agissant de l’assemblée générale extraordinaire, nous avons préparé trois rapports portant sur les résolutions 18, 19, 20 et 21 qui concernent des opérations susceptibles d’affecter le capital social de votre société et sur lesquelles vous êtes appelés à vous prononcer. Ces résolutions visent à autoriser le Conseil d’administration à procéder à une réduction de capital par annulation d’actions achetées, à autoriser le Conseil d’administration à procéder à une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription par émission d’actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital et/ou à des titres de créance, et à autoriser le Conseil d’administration à procéder à une augmentation du capital avec suppression du droit préférentiel de souscription par émission d’actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital et/ou à des titres de créance réservés aux adhérents d’un plan d’épargne d’entreprise.

Nos rapports sur ces différentes résolutions n’appellent pas d’observations particulières de notre part. Ils figurent aux pages 322 à 325 du document de référence. Nous établirons le cas échéant des rapports complémentaires lors de l’usage de ces autorisations par votre Conseil d’administration.

Mesdames et Messieurs les actionnaires, Monsieur le Président, je vous remercie pour votre attention.

Jacques PÉTRY

Merci Monsieur ESCUDEIRO. Nous allons passer au vote des résolutions.

## Mise au vote des résolutions

Mickaël RENAUDEAU

La feuille de présence fait désormais ressortir un quorum définitif de 57,77 % des actions ayant le droit de vote, soit 982 actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance.

Vous connaissez les règles de majorité et je ne vous les rappelle donc pas, à moins que quelqu’un pose la moindre question à ce sujet. Un petit film explicatif va être diffusé pour vous expliquer le fonctionnement des boîtiers, puis nous pourrons passer au vote des résolutions.

*Le film BNP Securities Services relatif au fonctionnement des boîtiers est diffusé.*

Mickaël RENAUDEAU

Les deux premières résolutions sont consacrées à l’approbation des comptes annuels et des comptes consolidés. Je ne reviens pas sur le détail de ces comptes qui vous ont été présentés par Julien GAUTHIER.

Je vous propose de mettre au vote ces résolutions.

###### Première résolution (ordinaire) : Approbation des comptes annuels de l’exercice clos le 31 décembre 2016

*Votes pour : 99,98 % des voix*

*La résolution est adoptée.*

###### Deuxième résolution (ordinaire) : Approbation des comptes consolidés de l’exercice clos le 31 décembre 2016

*Votes pour : 99,98 % des voix*

*La résolution est adoptée.*

Mickaël RENAUDEAU

Les troisième et quatrième résolutions sont consacrées à l’affectation du résultat et au paiement du dividende en actions. L’affectation du résultat vous a déjà été présentée et le dividende s’élèverait 0,57 euro par action. Vous savez que notre programme de fidélité vous permet de porter ce dividende à 0,62 euro si vous détenez vos actions depuis plus de deux ans au nominatif. Le délai d’option pour le paiement du dividende en actions s’exercera du 8 juin au 28 juin 2017. Cette option ne porte que sur 50 % du dividende mis en distribution. Le Conseil d’administration a fixé le prix de souscription à cette opération à 16,01 euros en application de la loi.

Je vous propose de mettre au vote ces résolutions.

###### Troisième résolution (ordinaire) : Affectation du résultat et fixation du dividende de l’exercice clos le 31 décembre 2016

*Votes pour : 99,98 % des voix*

*La résolution est adoptée.*

###### Quatrième résolution (ordinaire) : Option pour le paiement du dividende de l’exercice clos le 31 décembre 2016 en actions nouvelles

*Votes pour : 99,16 %*

*La résolution est adoptée.*

Mickaël RENAUDEAU

Les résolutions 5 à 7 sont consacrées au *« say on pay »* pour l’exercice 2016. Elles consistent à demander aux actionnaires un avis sur les éléments de rémunération versés aux dirigeants mandataires sociaux en 2016 au titre de l’exercice de leurs fonctions. Ce vote est devenu impératif en 2016 et présente cette année la particularité d’être divisé en trois résolutions, puisque les fonctions de Président et de Directeur Général ont été dissociées en 2016. La cinquième résolution porte sur la rémunération de Monsieur Jacques PETRY au titre des cinq premiers mois de l’année au cours desquels il a exercé son mandat de Président-Directeur Général, la sixième résolution porte sur l’exercice par Monsieur Jacques PETRY de son mandat de Président du Conseil d’administration et la septième résolution porte sur l’exercice par Frédéric MOYNE de son mandat de Directeur Général au cours des sept derniers mois de l’année 2016.

Vous trouverez sur cette diapositive les éléments soumis au vote des actionnaires ; le code AFEP MEDEF recommande de vous présenter ces éléments.

###### Cinquième résolution (ordinaire) : avis sur les éléments de la rémunération due ou attribuée à Monsieur Jacques PETRY, Président-Directeur Général (période du 1er janvier au 31 mai 2016)

*Votes pour : 91,83 %*

*La résolution est adoptée.*

###### Sixième résolution (ordinaire) : avis sur les éléments de la rémunération due ou attribuée à Monsieur Jacques PETRY, Président du Conseil d’administration (période du 1er juin au 31 décembre 2016)

*Votes pour : 99,29 %*

*La résolution est adoptée.*

###### Septième résolution (ordinaire) : avis sur les éléments de la rémunération due ou attribuée à Monsieur Frédéric MOYNE, Directeur Général (période du 1er juin au 31 décembre 2016)

*Votes pour : 99,67 %*

*La résolution est adoptée.*

Mickaël RENAUDEAU

Les résolutions 8 et 9 constituent une nouveauté puisqu’elles visent à demander l’avis des actionnaires sur la politique de rémunération pour l’avenir, à compter du 1er janvier 2017. Il s’agit d’un vote impératif. Les modifications porteront essentiellement sur le fait que le versement des éléments variables de la rémunération des dirigeants sera soumis à l’avis favorable de l’assemblée générale l’année prochaine. Les principaux éléments de cette politique de rémunération sont détaillés mais je ne reviens pas dessus car Michèle REMILLIEUX vous a exposé le principal.

Je vous propose de mettre au vote ces résolutions.

###### Huitième résolution (ordinaire) : Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d’attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables aux dirigeants mandataires sociaux non exécutifs à compter du 1er janvier 2017

*Votes pour : 99,32 %*

*La résolution est adoptée*.

###### Neuvième résolution (ordinaire) : Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d’attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables aux dirigeants mandataires sociaux exécutifs à compter du 1er janvier 2017

*Votes pour : 98,68 %*

*La résolution est adoptée.*

Mickaël RENAUDEAU

La dixième résolution concerne les conventions et engagements réglementés. Les commissaires aux comptes vous ont rappelé que nous ne soumettons pas de conventions et engagements réglementés à l’approbation de l’assemblée générale cette année. Il s’agit donc simplement de prendre acteur de leur absence.

Je vous propose de mettre au vote cette résolution.

###### Dixième résolution (ordinaire) : Approbation des conventions et engagements relevant des dispositions de l’article L. 225-38 du Code de commerce

*Votes pour : 99,87 %*

*La résolution est adoptée.*

Mickaël RENAUDEAU

Les résolutions 11 à 14 concernent des sujets de renouvellement de mandat d’administrateur arrivant à échéance à l’issue de cette assemblée générale. Ces mandats de quatre ans expireront lors de l’assemblée générale de 2021.

Je vous propose de mettre au vote ces résolutions.

###### Onzième résolution (ordinaire) : Renouvellement du mandat d’Administrateur de M. Jacques Pétry

*Votes pour : 99,49 % %*

*La résolution est adoptée.*

###### Douzième résolution (ordinaire) : Renouvellement du mandat d’Administrateur de M. Jean-Carlos Angulo

*Votes pour : 99,57 %*

*La résolution est adoptée.*

###### Treizième résolution (ordinaire) : Renouvellement du mandat d’Administrateur de la société Financière Hélios

*Votes pour : 76,30 %*

*La résolution est adoptée.*

###### Quatorzième résolution (ordinaire) : Renouvellement du mandat d’Administrateur de Mme Michèle Remillieux

*Votes pour : 99,31 %*

*La résolution est adoptée.*

Mickaël RENAUDEAU

Les résolutions 15 et 16 vous ont déjà été présentées par Michel BLEITRACH. Elles portent sur la nomination aux fonctions d’administrateur de la société Bpifrance Investissement représentée par Madame Emilie BRUNET et de Monsieur Frédéric MOYNE. Les mandats atteindraient 4 ans expirant en 2021 à l’occasion de l’assemblée générale statuant sur les comptes de l’exercice 2020.

Je vous propose de mettre au vote ces résolutions.

###### Quinzième résolution (ordinaire) : Nomination aux fonctions d’Administrateur de la société Bpifrance Investissement

*Votes pour :* 99,05 *%*

*La résolution est adoptée.*

###### Seizième résolution (ordinaire) : Nomination aux fonctions d’Administrateur de M. Frédéric Moyne

*Votes pour : 99,37 %*

*La résolution est adoptée.*

Mickaël RENAUDEAU

Les résolutions 17 et 18 sont relatives à notre programme de rachat d’actions. La résolution 17 consiste à renouveler l’autorisation que nous donne chaque année l’assemblée générale de mettre en œuvre un programme de rachat d’actions que nous utilisons essentiellement pour mettre en œuvre un contrat de liquidité permettant d’animer le titre sur Euronext Paris et, dans une moindre mesure, pour assurer le service des plans d’attribution gratuite d’actions de performance. Cette autorisation s’exercera dans deux limites : un montant maximal cumulé d’achat de 30 millions d'euros et un prix maximal des actions plafonné à 24 euros.

La résolution 18 vous vise à autoriser une réduction du capital par voie d’annulation d’actions.

Je vous propose de mettre au vote ces résolutions.

###### Dix-septième résolution (ordinaire) : Autorisation à consentir au Conseil d’Administration en vue du rachat par la Société de ses propres actions dans le cadre d’un programme de rachat d’actions

*Votes pour : 99,82 %*

*La résolution est adoptée.*

###### Dix-huitième résolution (extraordinaire) : Autorisation à consentir au Conseil d’Administration en vue de réduire le capital par voie d’annulation d’actions acquises par la Société dans le cadre d’un programme de rachat d’actions

*Votes pour : 99,92 %*

*La résolution est adoptée.*

Mickaël RENAUDEAU

Les résolutions 19 à 23 sont des résolutions de gestion des fonds propres que nous devons renouveler. Les résolutions 19 et 20 sont relatives à une délégation classique de compétences en vue de réaliser des émissions d’actions ou de titres composés avec maintien du droit préférentiel de souscription dans une plafond de 30 % du capital, qui constitue le plafond applicable à toutes les émissions, soit 200 millions d'euros. La 20ème résolution permet d’étendre jusqu’à 15 % le montant d’une émission sur-souscrite, toujours dans la limite de 30 % du capital.

La 21ème résolution consiste en une délégation de compétences accordée au Conseil d’administration pour réaliser des augmentations de capital au bénéfice des adhérents à un plan d’épargne d’entreprise ou à un plan d’épargne Groupe. Un plafond serait fixé à 2 % du capital et la décote maximale atteindrait 20 % sur un cours de bourse moyen. La loi autorise cette pratique.

La 22ème résolution porte sur une délégation de compétences donnée au Conseil d’administration pour réaliser des augmentations de capital par voie d’incorporation de réserves, bénéfices, prises d’émission ou d’autres sommes capitalisables. Le plafond est calculé sur le montant des sommes effectivement capitalisables.

La 23ème résolution vise à gérer les anciennes délégations que l’assemblée générale nous avait accordées en 2015. Ces délégations ne sont pas renouvelées et nous vous demandons d’y mettre fin par anticipation.

###### Dix-neuvième résolution (extraordinaire) : Délégation de compétence à consentir au Conseil d’Administration à l’effet de décider de l’émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d’actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou à des titres de créance

*Votes pour : 99,92 %*

*La résolution est adoptée.*

###### Vingtième résolution (extraordinaire) : Délégation de compétence à consentir au Conseil d’Administration à l’effet de décider d’augmenter le montant des émissions réalisées avec maintien du droit préférentiel de souscription en cas de demandes excédentaires en application de la dix-neuvième résolution

*Votes pour : 99,91 %*

*La résolution est adoptée.*

###### Vingt-et-unième résolution (extraordinaire) : Délégation de compétence à consentir au Conseil d’Administration à l’effet de décider de l’émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des adhérents à un plan d’épargne d’entreprise ou un plan d’épargne groupe, d’actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital

*Votes pour : 98,47 %*

*La résolution est adoptée.*

###### Vingt-deuxième résolution (extraordinaire) : Délégation de compétence à consentir au Conseil d’Administration à l’effet de décider d’augmenter le capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres dont la capitalisation serait admise

*Votes pour : 85,10 %*

*La résolution est adoptée.*

###### Vingt-troisième résolution (extraordinaire) : Proposition à l’Assemblée Générale de mettre fin, par anticipation, aux délégations de compétence consenties au Conseil d’Administration par les 13ème, 14ème, 16ème, 17ème et 18ème résolutions de l’Assemblée Générale du 28 mai 2015

*Votes pour : 99,95 %*

*La résolution est adoptée.*

Mickaël RENAUDEAU

La 24ème résolution vise à tenir compte des dispositions de la loi Sapin II, qui donne désormais pouvoir au Conseil d’administration pour transférer le siège social sur l’ensemble du territoire national et non plus seulement dans un même département ou dans un département limitrophe. Nous proposons d’ajuster les statuts en ce sens ; la décision du Conseil d’administration resterait soumise à une ratification de l’assemblée générale le cas échéant. Nous ne le prévoyons pas aujourd'hui.

###### Vingt-quatrième résolution (extraordinaire) : Modification des dispositions de l’article 5 des statuts relatives à la compétence du Conseil d’Administration en matière de transfert du siège social

*Votes pour : 99,85 %*

*La résolution est adoptée.*

###### Vingt-cinquième résolution (extraordinaire) : Pouvoirs pour l’exécution des formalités

*Votes pour : 99,98 %*

*La résolution est adoptée.*

Jacques PÉTRY

Mesdames Messieurs, chers actionnaires, nous vous remercions pour la confiance que vous nous faites. Vous pouvez compter sur l’ensemble des équipes et du Conseil d’administration pour travailler dur afin de livrer une belle année 2017 et mettre en place la stratégie. Je vous propose de nous rejoindre au cocktail offert dans la pièce derrière moi.

Document rédigé par la société Ubiqus – Tél. : 01.44.14.15.16 – http://www.ubiqus.fr – infofrance@ubiqus.co